

**MAIRIE DE CANTE**

13 Rue du Général Sarrut  
09700  
CANTE  
05.61.67.85.09  
mairie@mairiedecante.fr

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

Date de transmission de l'acte: 11/04/2025  
Date de reception de l'AR: 11/04/2025  
009-210900767-DE\_2025\_004-DE  
A G E D I

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE\_2025\_004****SEANCE DU 08 AVRIL 2025**

Date de la convocation : **02 avril 2025**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
<b>10</b>	<b>07</b>	<b>07</b>
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
<b>07</b>	<b>00</b>	<b>00</b>
<b>Adoptée</b>		

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CANTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la commune, sous la présidence de M Eric CANCEL, Maire.

**Étaient présents :** M Eric CANCEL, Mme Jacqueline CHATELAIN, M Jean-Jacques GIMENO, M Sébastien CATHALA, M Philippe BISOGNIN, Mme Nadine CLAPIER, M Hubert GRAS,

**Étaient représentés :**

**Étaient Absents & excusés :** Mme Wendy BURG, M Nicolas BLANCHOT, Mme Marion LAFFITTE DE PETIT,

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **Mme Nadine CLAPIER a été nommée secrétaire de la séance.**

**OBJET : Demande de subvention 2025 pour la DECI**

M le Maire informe :

La DECI (défense extérieure contre l'incendie) a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin.

Depuis la parution de la **Loi n° 2011-525 du 17 mai 2011** de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et **l'article Art. L. 2213-32**, le maire doit assurer la défense extérieure contre l'incendie (DECI) au regard des risques à défendre.

Certaines parcelles de notre commune en sont dépourvues, c'est pourquoi M le Maire propose, dans un premier temps de de pourvoir le chemin du coteau d'un bache à réserve d'eau de 30m3 au niveau du château d'eau.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux, il a été demandé à une entreprise de présenter un devis de fourniture & de réalisation.

M le Maire présente aux membres du conseil le nouveau plan de financement :

MONTANT HORS TAXE du PROJET				6 930.00€
Subventions sollicitées				
	Montant éligible à la subvention	Plafond	Montant sollicité	Pourcentage
Département FDAL	6 930.00€	25 000.00€	2 772.00€	40%
CCPAP Fonds de concours	6 930.00€	10 000.00€	1 386.00€	20%

Autofinancement			2 772.00€	40%
<b>TOTAL</b>			<b>6 930.00€</b>	<b>100,00%</b>

**Le conseil municipal,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Approuve** la proposition de M le Maire et le mandate pour élaborer et signer tous les documents nécessaires à sa mise en application

**Pour extrait conforme**

*Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.*

<b>Le Maire</b> <b>M Eric CANCEL</b>	<b>Secrétaire de séance</b> <b>Mme Nadine CLAPIER</b>
	

**Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 11 avril 2025**